

Réponse du PSF à la consultation:

## Avant-projet de loi sur la médecine dentaire scolaire (LMDS)

Question: Votre réponse

Date de soumission: 24/04/2014 16:56:03

Vos données

Merci de bien vouloir indiquer les éléments suivants, afin de garantir une présentation adéquate des résultats de la consultation ::

Nom de l'entité qui répond au questionnaire :: Parti socialiste fribourgeois

Nom de la personne de référence :: Andréa Burgener

Courriel :: andreaburgener@bluewin.ch

Téléphone :: 079 773 71 45

Liste des destinataires de la consultation: Parti politique [A6]

A. Principe d'une médecine dentaire scolaire

Acceptez-vous le principe d'une médecine dentaire scolaire ? : Oui [Y]

B. Organisation de la médecine dentaire scolaire

Etes-vous favorables à une répartition des tâches (identique à celle contenue dans la loi de 1990) prévoyant la prise en charge des coûts découlant de la médecine dentaire scolaire, telle que proposée ci-dessous ?:

La prophylaxie à charge de l'Etat: Oui [A1]

La pédodontie à charge des communes: Oui [A1]

L'orthodontie à charge de l'Etat: Oui [A1]

Les tâches de surveillance à charge de l'Etat: Oui [A1]

B. Organisation de la médecine dentaire scolaire

Partagez-vous l'avis de maintenir un contrôle annuel pour les enfants fréquentant la scolarité obligatoire (écoles enfantines, écoles primaires, cycles d'orientation, écoles spécialisées) ? : Oui [Y]

B. Organisation de la médecine dentaire scolaire

L'aide financière de la commune aux parents pour les prestations de la médecine dentaire scolaire doit-elle être poursuivie ?:

Contrôles: Oui [A1]

Soins: Oui [A1]

Traitements orthodontiques: Oui [A1]

Remarques Si vous avez d'éventuelles remarques ou observations sur l'avant-projet de loi ou sur le rapport, merci de les formuler ci-dessous.: 1. l'examen radiologique ne doit pas se faire automatiquement si le sujet a une bonne hygiène et des dents en bonne état. Il n'y a dans ces cas pas besoin d'imposer un examen radiologique.

2. la participation financière par les communes devrait être égale pour toutes les familles dans ce canton.